



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3915

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Grande Ile - Attribution de subventions d'équipement à Alliade habitat et Grand Lyon habitat pour des opérations de démolition - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gomez

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claïsse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 4 novembre 2019****Délibération n° 2019-3915**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Grande Ile - Attribution de subventions d'équipement à Alliade habitat et Grand Lyon habitat pour des opérations de démolition - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Le NPNRU de la Métropole de Lyon**

Le NPNRU est issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui institue les contrats de ville, nouveau cadre de la politique de la ville. La loi de 2014 a redéfini également les territoires concernés par la géographie prioritaire. Le contrat de ville métropolitain a été approuvé par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015 et signé le 2 juillet 2015.

Pour l'agglomération lyonnaise, le NPNRU constitue un levier essentiel pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers amorcé grâce au PNRU 1 2005-2015. Ce programme ambitieux en voie d'achèvement a nécessité des investissements importants et dont les résultats encore fragiles et hétérogènes restent à consolider.

Le quartier prioritaire de la Grande Ile à Vaulx en Velin fait partie des sites retenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) sur l'agglomération lyonnaise.

Pour transformer les quartiers, le NPNRU prévoit, notamment, la démolition de logements sociaux. Certaines opérations de démolition inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole peuvent bénéficier d'un soutien financier. La Métropole, par délibération du Conseil n° 2016-1499 du 19 septembre 2016, a établi une base de financement de 10 % des coûts techniques de démolition hors taxes, honoraires inclus ainsi que des coûts de relogement (plafonnés à hauteur de 8 500 €).

Ces mêmes opérations de démolition ont été validées par le comité d'engagement de l'ANRU, du 19 décembre 2018 pour le quartier de la Grande Ile à Vaulx en Velin, pour un financement qui sera contractualisé avec l'ANRU dans une convention quartier.

Ainsi, concernant le quartier de la Grande Ile à Vaulx en Velin, il est prévu la démolition de 358 logements soit 248 logements appartenant au bailleur social Alliade habitat et 110 logements appartenant au bailleur social Grand Lyon habitat.

**II - Bâtiment Pierre Dupont, propriété du bailleur Alliade habitat, situé 1 à 10 chemin Pierre Dupont à Vaulx en Velin : 248 logements à démolir**

Le relogement des ménages est en cours et le démarrage des travaux de démolition sera engagé en décembre 2021. La durée prévisionnelle de l'opération est estimée par le bailleur à 16 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition du bâtiment Pierre Dupont (base subventionnable) s'élève à 10 596 000 € HT et se décompose comme suit :

- relogement : 1 444 000 €
- travaux : 9 152 000 €

La participation de la Métropole est estimée à 1 059 600 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondante.

### **III - Bâtiments H et I, propriété du bailleur Grand Lyon habitat, situés à la Grappinière, rue Marius Pied et rue Ducognon : 110 logements à démolir**

Le relogement des ménages est en cours et le démarrage des travaux de démolition sera engagé en juin 2022. La durée prévisionnelle de l'opération est estimée par le bailleur à 8 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition des bâtiments H et I (base subventionnable) s'élève à 2 977 000 € HT et se décompose comme suit :

- relogement : 880 000 €
- travaux : 2 097 000 €

La participation de la Métropole est estimée à 297 700 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondante.

Pour les opérations citées ci-dessus, la participation totale de la Métropole est estimée à 1 357 300 € nette de taxe. Il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondant au total, soit 1 357 300 €;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

- a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 059 600 € au profit d'Alliade habitat, dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour le quartier Grande Ile à Vaulx en Velin,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 297 700 € au profit de Grand Lyon habitat dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour le quartier Grande Ile à Vaulx en Velin,
- c) - les conventions à passer entre la Métropole et Alliade habitat d'une part et Grand Lyon habitat d'autre part définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

##### **2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 1 357 300 € net de taxe en dépenses, à la charge du budget principal, exercices 2019 et suivants sur l'opération n° 0P17O7134.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 204, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 271 460 € en 2019,
- 675 650 € en 2021,
- 410 190 € en 2023.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.**